



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du lundi 5 décembre 2022 à 20h** **Mairie de Buisson**

PRESENTS : Mmes Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS-TORTEL, Christine SERRET,

M. Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.

EXCUSEES REPRESENTEES : Dominique LE CRONC a donné pouvoir à Christine SERRET
Sylvie PUECHLONG a donné pouvoir à Mireille DUCLOS TORTEL

Nom du secrétaire : Christine SERRET

Quorum atteint : oui

L'ordre du jour : Note d'accompagnement :

1) Approbation du conseil municipal du 29 Septembre 2022

Pour : 7 Abstention : 2 Contre : 0

2) Avenant n°2 lot menuiserie Marché de travaux du Bistrot

Cet avenant représente une moins valu de – 1 580,00 €HT soit – 1 896.00 € TTC et concerne l'évolution du projet par un remplacement de la menuiserie extérieure en alu par une menuiserie en bois (- 1 580.00€) et d'autres suppressions de trappes d'accès qui n'avaient plus lieu d'être. Le conseil délibère favorablement.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

3) Modification de la « Politique de soutien aux associations »

Le point N°3 nécessite d'être modifié : il n'y a plus de photocopieuse disponible dans la bibliothèque et de ce fait les associations s'adresseront, sur rdv, au secrétariat pour faire faire gracieusement les photocopies, sous réserve de fournir le papier.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

4) Demande de subvention de l'Association patrimoine Buissonnais 2022.

L'objectif de cette association est dans un premier temps la recherche historique sur les fontaines du village de Buisson dans les archives municipales et départementales. Le projet de réaliser une exposition ou/et un bulletin est envisagé en parallèle de la restauration de la fontaine place de Verdun, chantier mené par la commune. Les membres de l'association sont bénévoles (14 à ce jour), mais le matériel de reproduction/publication pour l'exposition représente un coût. La subvention demandée s'élève à 460€ et représente 76% du coût estimé. Le conseil municipal soutient cette nouvelle association et son projet qui est en lien direct avec celui de la commune.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

5) Demande de subvention pour l'achat d'un camion

L'épicerie de Flavie nous a envoyé un courrier pour demander une aide pour financer un nouveau camion afin d'optimiser leurs tournées et rajouter de nouveaux villages à leur tournée. Leur activité à ce jour reste insuffisamment rémunératrice et le fait d'étoffer la tournée permettra la pérennité de leur activité. Le conseil municipal accorde l'exonération totale de la redevance pour l'année 2023 et accorde une subvention de 300 € pour l'achat du camion.

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 1

6) DPU Vente SAGNES

Le conseil décide de ne pas préempter.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

7) Vente d'un terrain boisé à la commune de Buisson.

Nous avons été sollicités pour la vente de trois parcelles boisées en continuité de parcelles communales et cela pour un euro symbolique avec les frais notariés à charge.

Le conseil municipal a délibéré favorablement.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

8) Modification des statuts de la CCVV (retrait de la compétence éclairage public)

La compétence éclairage public a été retirée des statuts de la Communauté de Communes Vaison Ventoux (CCVV) ce qui nécessite une modification des statuts de l'intercommunalité. Le 6 octobre 2022, le conseil communautaire a défini un certain nombre de compétences supplémentaires d'intérêt communautaire : environnement, voirie, politique du logement social et cadre de vie, équipements sportifs-sociaux culturels et scolaires, action sociale, création et gestion d'un « Espace France Services ». Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCVV.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

9) Approbation du rapport n°10 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVV

Les Attributions de Compensations des communes ont été recalculées au regard du retrait de la compétence Eclairage Public. Le rapport n°10 de la CLECT du 6 octobre 2022 propose de mettre à « 0 » le montant des Attributions de Compensations négatives des 3 communes concernées dont Buisson. Le conseil délibère favorablement.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

10) Modification réglementaire sur la taxe d'aménagement

Il s'agit d'un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Autorisation préalable.

Sachant depuis peu que les dispositions législatives sont abrogées, cette délibération sera nulle et non avenue. Le conseil délibère favorablement.

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

11) Fond de concours

En complément du financement du projet de restauration de la fontaine, le conseil municipal délibère favorablement pour une subvention de 6 000€. et autorise Madame le Maire à déposer le dossier à la CCVV dans le cadre des appels à « Fond de concours ».

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

12) Délibération sur un montant forfaitaire pour le nettoyage des berges de l'Aygues.

Le propriétaire en bord d'Aygues s'engage à nettoyer les rives en les débarrassant des plastics utilisés pour le maraîchage. Cette initiative est très pertinente et néanmoins attendue. Le conseil municipal vote une participation aux frais, soit 25% de la facture, sachant que ces déchets représentent en quantité 3.5 tonnes et le devis s'élève à 1 050.00€ TTC (cf. devis).

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

13) Points divers :

- **Journal annuel :** « Les nouvelles de Buisson N°3 ». Rdv mi-décembre pour valider les articles et la mise en page afin que l'impression puisse se faire fin décembre et la distribution début janvier.

- **Date des vœux de la commune de Buisson :** le 14 janvier 2023 à 17h

- **Date de la restitution de « Courant fort », réunion publique :** le samedi 28 janvier 2023 de 10h à 12h.

- **Nettoyage du plateau avec les usagers du site :** chasseurs, randonneurs, cyclistes et l'ONF, le mercredi 18 janvier 2023 de 8h30 à 16h – un repas sera offert dans le cabanon des chasseurs.

- **Colis de Noël :**
 - date de la préparation des colis : le 16 décembre de 10h à 12h.
 - date de la distribution des colis : le 20 , 21 ou 22 décembre en binôme

La séance est levée à 22h

A BUISSON, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Chantal FRITSCH



La secrétaire de séance

Christine SERRET